

↪ **Affectation du résultat 2012 :**

➤ **Budget Principal :**

- ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2012 est de 339.410,78 €. La somme de 121.220,95 € sera reprise au Budget Primitif 2013 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 218.189,83 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.
- ⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2012 est de - 258.092,83 €. et sera repris au budget primitif de l'exercice 2013 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

➤ **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :**

- ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2012 est de 87.057,36 €. La somme de 19.496,17 € sera reprise au Budget Primitif 2013 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 67.561,19 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.
- ⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de + 124.257,81 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2013 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté »

➤ **Budget Annexe des Services Funéraires :**

- ⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2012 est de 947,34 € Il sera repris au Budget Primitif 2013 à la ligne « résultat d'exploitation reporté ».

↪ **Budget Primitif 2013 :**

- **Budget Principal :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1.427.220 euros et celles d'investissement à 1.051.732 euros.
- **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 235.681 euros et celles d'investissement à 509.963 euros.
- **Budget Annexe des Services Funéraires :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3.000 euros.

↪ **Subventions 2013 :** Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », vote pour l'année 2013 les subventions ci-dessous :

A.D.M.R.	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 800.00 €
Amicale Laïque	300.00 €
Association Sportive du Collège de La Catalanié	310.00 €
Association Pêche et Pisciculture en milieu aquatique	935.00 €
Banda Les Shad'oc	230.00 €
Belfour	300.00 €
Brassac V.T.T. Club	1 500.00 €
Brassac V.T.T. - Ecole de VTT	500.00 €
Cadets de Brassac	500.00 €
Chœur d'Autan	300.00 €
Cinécran 81	300.00 €
Ciné Loisirs Arts Populaires	2 000.00 €
Club du 3ème Âge	510.00 €
Fêtes de Brassac : Feu d'artifice du dimanche	9 000.00 €
Fêtes de Brassac : feu d'artifice du lundi	4 000.00 €
Ecurie du Val d'Agoût	1 300.00 €
Football Club de Brassac	3 100.00 €
Football Club de Brassac - Ecole de Foot	1 000.00 €
Les Arts du Pays Brassagais et du val d'Agoût	300.00 €
Les Galopins Brassagais	300.00 €
M.J.C. de Brassac	3 400.00 €
Médi@goût	1.000.00 €

Médi@goût participat° emploi animatrice bibliothèque	8.442.72 €
Pétanque de la Gare	900.00 €
Pétanque de la Gare - Ecole de Pétanque	300.00 €
SI Pays Brassagais - « Patafolie »	450.00 €
Seiken Karaté Club	410.00 €
Solidarité Tarn Bénin	300.00 €
Tennis Club Brassagais	600.00 €
US Brassac Sidobre XV	3 100.00 €
US Brassac Sidobre XV - Ecole de Rugby	1 000.00 €

- ↪ **Modification statuts Communauté de Communes « Sidobre Val d'Agoût » :** Le Conseil Municipal valide la proposition de modification des statuts et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'exercice des compétences.
- ↪ **Représentation des Communes au sein de la Communautés des Communes :** Validation de la répartition des délégués par commune comme proposée par le Conseil de Communauté (pour Brassac 4 délégués).
- ↪ **Durée amortissement frais d'étude :** Les frais d'étude imputés à l'article 2031 et non suivis de travaux seront amortis sur une durée de 5 ans.
- ↪ **Travaux Hôtel de Ville – demande subvention :** Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la part du Conseil Général du Tarn dans le cadre du Fonds de Développement Territorial pour le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville.
- ↪ **Aménagement d'un atelier relais :** Décision est prise d'engager la procédure de passation du marché public sous la forme de la procédure adaptée.